

Université Claude Bernard



Lyon 1



PROJET DE RAPPROCHEMENT DES UNIVERSITÉS CLAUDE BERNARD LYON 1 ET LUMIÈRE LYON 2 ET DE CPE LYON

-
LANCEMENT DE LA PHASE D'ETAT DES LIEUX
JEUDI 19 MAI 2022

PLAN

1. LA COMMANDE POLITIQUE
2. LES GROUPES DE TRAVAIL
3. LA MÉTHODOLOGIE
4. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE TRANSITION
5. SUIVI DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX
6. LES PROCHAINS CHANTIERS

1. LA COMMANDE POLITIQUE

Les universités Claude Bernard Lyon 1 et Lumière Lyon 2 souhaitent créer ensemble, à l'horizon 2024, une université pluridisciplinaire s'appuyant sur leurs complémentarités et alliant leurs forces dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. Ce projet doit permettre :

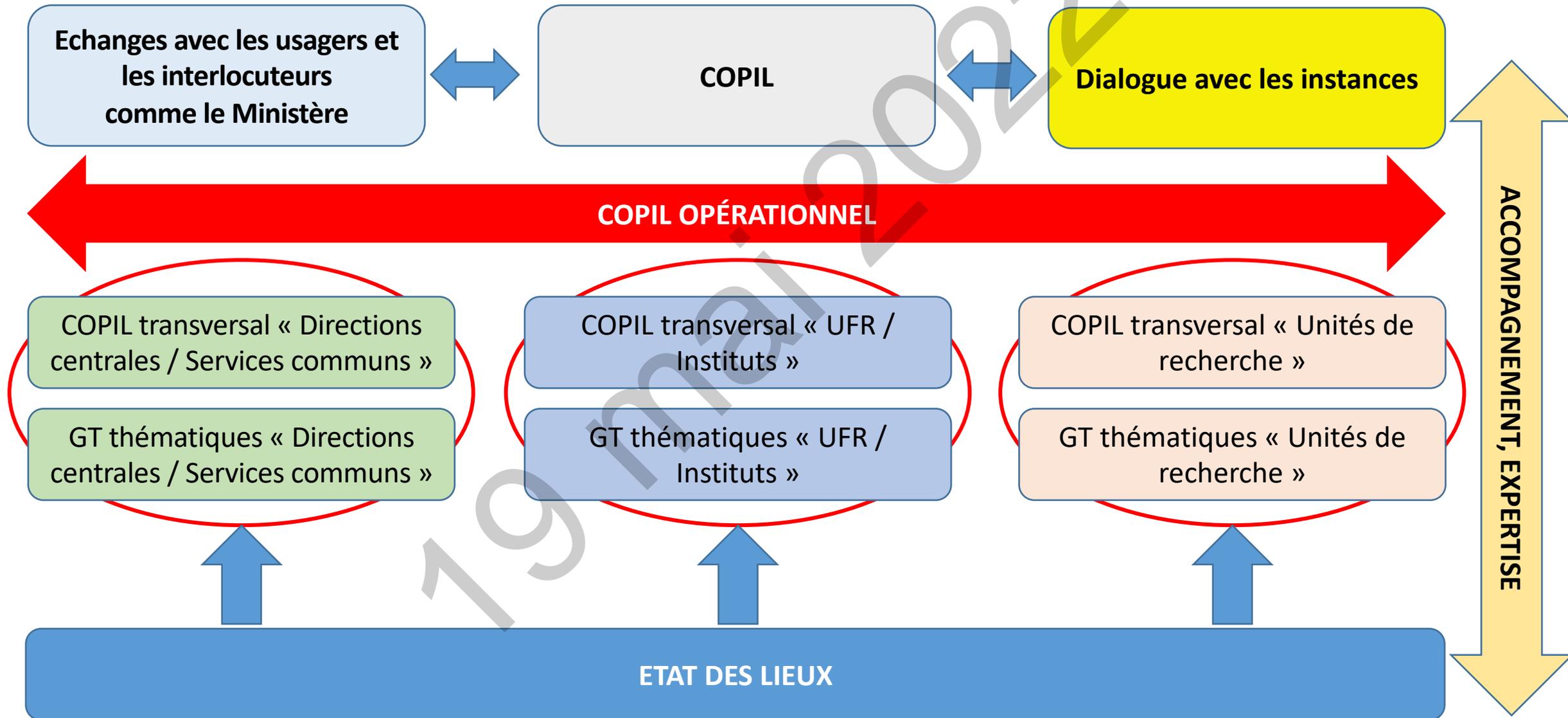
- de créer un acteur solide dans les grandes stratégies nationales de recherche et d'innovation ;
- de renforcer la qualité des partenariats avec les organismes de recherche ;
- de donner une meilleure visibilité aux diplômés et aux activités scientifiques, au niveau national et international ;
- à travers cette nouvelle dynamique, de soutenir fortement les activités de formation et de recherche sur le site ;
- de mieux positionner le site dans les appels à projet nationaux et internationaux.

1. LA COMMANDE POLITIQUE

Les travaux qui seront réalisés au cours de la phase d'état des lieux ont pour finalité de préparer et mettre en œuvre une organisation administrative transitoire :

- assurant le bon fonctionnement de l'établissement à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- réglant le partage des compétences entre le niveau central, les pôles et les campus selon le principe de subsidiarité ;
- garantissant un large degré d'autonomie aux pôles de formation et de recherche.

1. LA COMMANDE POLITIQUE



1. LA COMMANDE POLITIQUE

La phase d'état des lieux qui débute aujourd'hui s'inscrit dans un planning « projet » qui sera affiné dans les semaines qui viennent, à partir des éléments de cadrage qui seront donnés par les chefs d'établissement :

Mai à septembre : état des lieux des organisations par fonction et par processus

Octobre - novembre : validation des plans d'actions pour résoudre les différences selon 3 jalons (ce qui est indispensable au 01/01/2024 / ce qui peut être décalé au premier semestre 2024 / ce qui peut être décalé à 2025)

Mai 2023 : lancement des travaux d'élaboration du budget initial 2024

mai | juin | juil | août | sept | oct | nov | déc | **2023** | févr | mars | avr | mai | juin | juil | août | sept | oct | nov | déc | **2024**

Septembre - octobre : constat des similitudes et des différences entre les deux établissements, proposition d'un modèle d'organisation cible

Février à juin 2023 : rédaction des procédures

Au plus tard janvier 2023 : préfiguration du futur organigramme / choix des préfigureurs.trices

1. LA COMMANDE POLITIQUE

La période d'état des lieux qui débute à partir de maintenant est un préalable indispensable à la mise en place de cette organisation de transition au 1^{er} janvier 2024.

Elle doit permettre de connaître, de formaliser et de comparer les fonctionnements actuels des 2 établissements afin d'identifier les points de convergence et de divergence entre eux = il s'agit d'une photographie de l'existant qui ne préjuge pas de l'organisation administrative future.

Pour disposer de cette photographie, il va falloir produire un certain nombre de documents d'ici le mois de septembre 2022.

2. LES GROUPES DE TRAVAIL

Dans le cadre de cette phase d'état des lieux, il est proposé de travailler sur les 23 thématiques suivantes :

- « finances et comptabilité » ;
- « ressources humaines » ;
- « formation initiale » ;
- « formation continue, alternance » ;
- « système d'information » ;
- « affaires juridiques et institutionnelles » ;
- « marchés, achats » ;
- « patrimoine, logistique, maintenance » ;
- « hygiène, prévention, risques RPS » ;

2. LES GROUPES DE TRAVAIL

- « sécurité, sûreté » ;
- « recherche et valorisation » (y compris écoles doctorales) ;
- « appui au montage de projets » ;
- « relations internationales » ;
- « pilotage, qualité » ;
- « partenariats socio-économiques » ;
- « action sociale des personnels, culture » ;
- « vie des campus, vie étudiante » ;
- « documentation » ;
- « appui à la pédagogie » ;

2. LES GROUPES DE TRAVAIL

- « information, orientation et insertion professionnelle » ;
- « santé des étudiants » ;
- « médecine du travail » ;
- « communication ».

Chacune des thématiques précitées va être prise en charge par un groupe de travail (GT) composé d'au moins un représentant de chaque établissement.

Les Directeurs généraux des services (DGS) assureront le suivi de l'avancement des travaux.

A échéance régulière, les GT seront invités à présenter l'état d'avancement de leurs travaux afin de permettre aux DGS de rendre compte de l'avancement des travaux d'état des lieux au COPIL.

3. LA MÉTHODOLOGIE

Le travail d'état des lieux s'appuiera sur :

- un état des lieux par directions comprenant deux documents ;
- un état des lieux par thématique incluant trois livrables ;
- une note de synthèse et les grands chiffres clés du futur établissement.

L'état des lieux doit permettre de connaître, formaliser et confronter les fonctionnements actuels des deux établissements (notamment la manière dont les différentes fonctions sont opérées au sein d'un établissement = au niveau central ou de la composante) et d'identifier les principales problématiques.

3. LA MÉTHODOLOGIE

L'état des lieux par direction s'appuie sur deux documents :

- document n°1 : une fiche de caractérisation de la direction ;
- document n°2 : un organigramme de la direction.

Le document n°1 comprend cinq parties à renseigner :

- objectifs de la direction ;
- moyens financiers de la direction (budget exécuté 2021) ;
- moyens humains de la direction (ETP au 1^{er} janvier 2022) ;
- localisation de la direction ;
- système(s) d'information(s) utilisés par la direction et description des interactions éventuelles avec les autres SI de l'établissement.

3. LA MÉTHODOLOGIE

L'état des lieux par thématique comprend trois livrables :

- un fichier recensant les missions principales, les missions secondaires et les activités de la thématique ;
- un fichier analysant les similitudes et les différences entre les deux établissements ;
- et un fichier recensant, pour la thématique, les problématiques liées à la création du nouvel établissement.

La cohérence des travaux repose sur trois principes :

- les livrables sont réalisés selon l'approche thématique : leur élaboration relève des pilotes en lien avec leurs directeurs le cas échéant désignés par les DGS ;
- les directeurs disposent d'une totale liberté pour organiser leurs travaux ;
- une organisation simple, cadrée et dupliquée pour chaque livrable.

3. LA MÉTHODOLOGIE

Le fichier recensant les missions principales, les missions secondaires et les activités de la thématique est élaboré par les directeurs/trices des directions pilotes de la thématique.

Le fichier analysant les similitudes et les différences entre les deux établissements comprend quatre parties :

Partie n°1 : identification des similitudes et des différences entre établissement dans les modalités de réalisation des activités

Partie n°2 : identification du degré de priorité à accorder à la réalisation de l'activité afin de planifier les travaux à conduire

Partie n°3 : identification du niveau de prise en charge et du mode de gouvernance

Partie n°4 : identification du type et de la nature des contraintes (juridiques, temporelles, budgétaires, organisationnelles, etc.)

3. LA MÉTHODOLOGIE

Les similitudes et les différences entre les deux établissements seront matérialisées selon le code couleur ci-dessous :

Activité commune aux deux établissements		Similitude entre les deux établissements
		Différence limitée entre les deux établissements
		Différence majeure entre les deux établissements
Activité réalisée au sein d'un seul établissement		Activité réalisée uniquement au sein d'un seul établissement

Les niveaux de priorité seront formalisés de la manière suivante :

Niveaux de priorité	Degré de priorité 1	A finaliser pour le 1 ^{er} janvier 2024
	Degré de priorité 2	A traiter au cours du 1 ^{er} semestre 2024
	Degré de priorité 3	A traiter à partir de 2025

3. LA MÉTHODOLOGIE

Le fichier de recensement des problématiques liées à la création du nouvel établissement est important, car il constitue le préalable à la rédaction de la note de synthèse. Il comprend un tableau de recensement des problématiques par ordre décroissant et une page d'observations et de commentaires.

La démarche d'élaboration de ce livrable par chaque GT comprend trois étapes

Étape n°1 : pour chaque thématique, identification des problématiques majeures induites par la création du nouvel établissement et classement desdites problématiques

Étape n°2 : détail par nature des problématiques identifiées et proposition de solutions

Étape n°3 : identification des prérequis de la thématique nécessaires au fonctionnement de du nouvel établissement le 1^{er} janvier 2024

4. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE TRANSITION

La note de synthèse globale proposant une organisation de transition sera rédigée par les directeurs généraux des services à l'issue de la phase d'état des lieux, à partir des documents et livrables précités. Elle aura pour objectif de réaliser une analyse des problématiques identifiées par les GT durant l'état des lieux et qui devront être résolues avant le 1^{er} janvier 2024.

L'analyse de l'état des lieux est structurée de la manière suivante :

- approche par thématique : cette approche, qui inclut tous les acteurs est une analyse des problématiques identifiées pour chacune des thématiques ;
- approche transversale : cette partie classe les problématiques identifiées sous 5 catégories : « structuration du nouvel établissement », « sécurisation juridique du nouvel établissement », « système d'information », « harmonisation des politiques et des règles de gestion » et « accompagnement au changement et à la construction d'une identité commune ».

5. SUIVI DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Lors des instances ou réunions des directeurs => points systématiques.

Echanges plus large avec les personnels visio et mise en ligne d'informations sur le site internet en cours de construction.

Côté Lyon 2 : les « cafés du rapprochement » => mardi en présentiel de 9h à 10h30 pour les directions impliquées de façon plus prioritaires.

Réunion commune (Lyon 1 et Lyon 2) régulière avec les Directeurs / Porteurs de thématiques.

6. LES PROCHAINS CHANTIERS

D'autres chantiers seront prochainement lancés :

- GT pour la constitution du périmètre des pôles et des instituts thématiques ;
- GT « dialogue social » avec les organisations syndicales (élaboration du cahier des charges permettant de lancer l'expertise CHSCT, etc.) ;
- GT « statuts » ;
- etc.

19 mai 2022